

Agrival veut "mailler les emplois"

Agrival, groupement d'employeurs créé en 2000 et basé à Saumur, a employé, en 2002, vingt-trois équivalents temps plein pour 80.000 heures de travail chez ses employeurs adhérents. Agrival emploie déjà deux saisonniers en CDI.



Carole Valentin, animatrice d'Agrival.

DANS le Saumurois, les groupements d'employeurs (associations 1.901) œuvrent pour employer, sur tout ou partie de l'année, des saisonniers dont ils ont besoin. Ils peuvent compter, d'une année sur l'autre, des bras pour les travaux horticoles, viticoles, agricoles, de maraîchage ou liés aux pépinières, aux champignonnières et aux coopératives, quand ce ne sont pas des emplois industriels.

Agrival, créé en août 2000 à Saumur, est l'un des groupements d'employeurs devenus incontournables. Présidé par Michel Joubert, pépiniériste à Allonnes, il œuvre pour pérenniser l'emploi dans ses secteurs et pour offrir un véritable

statut social à ses salariés. Agrival a été créé pour répondre aux difficultés croissantes de recrutement de personnel et assurer la flexibilité dans l'entreprise : « Agrival met en adéquation l'offre et la demande », explique Carole Valentin, salariée de l'association (avec Élodie Verneau). Les employeurs ont besoin de trouver une main d'œuvre existante, qualifiée et opérationnelle, et les salariés saisonniers ont besoin de trouver à être employés toute l'année, du moins c'est ce

que nous voulons pour eux. »

Certes, Agrival n'emploie, à l'heure actuelle, que deux CDI (contrat à durée indéterminée), mais touche une soixantaine de personnes. Au total, ce sont vingt-trois équivalents temps plein qui ont été dénombrés et 80.000 heures de travail effectuées, pour l'année 2002.

« Les salariés ont besoin de nous, ils sont demandeurs. Ils viennent à nous directement ou après être passés par les entreprises d'insertion, ce que nous ne sommes pas. Nous sommes plutôt le complément des entre-

prises d'insertion. Le problème pour nous est de trouver des complémentarités pour leur permettre d'étaler le travail sur l'année. De toute façon, nous ne laissons pas tomber les salariés, nous assurons avec eux un suivi. »

Des jeunes et de plus en plus de femmes

Le groupement d'employeurs Agrival (qui regroupe vingt et un employeurs) propose aux salariés des contrats de travail

de 35 heures, modulés sur l'année, et bénéficie des allègements des lois Aubry (1 et 2). Tout salarié est payé au minimum 7,47 € de l'heure (49 F) ou plus selon les conventions collectives des entreprises. La gestion des personnels salariés est faite par Agrival, qui décharge ainsi l'entreprise de ces tâches. Les salariés sont également formés par Agrival. Les emplois leur sont proposés dans un rayon de 20 km autour de Saumur.

Qui vient à Agrival ? « Des jeunes de moins de 30 ans, des hommes surtout, mais il y a de plus en plus de femmes ; les entreprises sont d'ailleurs demandeuses d'une main-d'œuvre féminine, y compris pour des emplois comme la taille de vigne. » Les échecs ne sont pas nombreux : « Souvent, ils sont liés à l'absence de projet professionnel du salarié. »

En résumé, Agrival veut « mailler les emplois » pour permettre à ces personnes, qui ont l'habitude de faire les saisons, à être employés toute l'année. Le CDI reste le but ultime, même s'il faut que ces structures que sont les groupements d'employeurs aient suffisamment de moyens pour que les employeurs s'engagent plus pour l'emploi ».

Bertrand GILET.

■ Agrival : 25, rue de Nantilly, 49400 saumur. Tél. 02.41.50.94.43 ; e-mail : Agrival@vanadoo.fr